

# CHARTRE ETHIQUE



A word cloud of ethical values in French, arranged in a roughly rectangular shape. The words are in various sizes and orientations, using blue and red colors. The most prominent words are 'APPARTENANCE', 'RESPONSABILITÉ', 'ÉTHIQUE', 'BUSINESS', 'CONFIANCE', 'HONNÊTÉTÉ', and 'PARTAGE'. Other visible words include 'RÈGLES MORAL', 'PERFORMANCE', 'MOTIVATION', 'ANTI-CORRUPTION', 'JUSTICE', 'ÉQUITÉ', 'PROTECTION', 'CONFORMITÉ', 'DIVERSITÉ', 'ATTITUDES', 'RESPECTABILITÉ', 'INTÉGRITÉ', 'PRINCIPES', 'EXPÉRIENCE', 'UNITÉ', 'VALEURS SOCIAL DEVOIR', 'VÉRITÉ', 'CONFLIT', and 'COOPÉRATION'.

HONNÊTÉTÉ  
PARTAGE  
RÈGLES MORAL  
PERFORMANCE  
MOTIVATION  
ANTI-CORRUPTION  
CONFIANCE  
JUSTICE ÉQUITÉ  
BUSINESS  
APPARTENANCE  
VALEURS SOCIAL DEVOIR  
PROTECTION  
CONFORMITÉ  
DIVERSITÉ  
ATTITUDES  
RESPECTABILITÉ  
INTÉGRITÉ  
PRINCIPES  
EXPÉRIENCE UNITÉ  
RESPONSABILITÉ  
DROIT  
VÉRITÉ  
CONFLIT  
ÉTHIQUE  
COOPÉRATION

## LE MOT DU PRÉSIDENT



Lefebvre Sarrut fonde sa culture d'excellence et d'intégrité sur ses valeurs d'éthique, de responsabilisation et de professionnalisme ainsi que sur le respect scrupuleux des lois et des règlements.

Cette charte éthique est une nouvelle occasion de se rappeler nos règles et, au-delà, de porter nos valeurs aussi bien en interne que vis-à-vis des tiers, de nos fournisseurs et surtout de nos clients qui nous sont d'autant plus fidèles qu'ils associent nos offres à cette culture d'excellence.

Ensemble nous assurerons notre croissance future d'autant mieux que nous saurons protéger nos actifs les plus précieux, nos marques, nos contenus et notre qualité.

**Olivier Campenon**  
Président du Directoire  
Lefebvre Sarrut

## L'ESPRIT DE LA CHARTE ETHIQUE

### **1 – A qui cette Charte s'applique-t-elle ?**

La Charte Ethique s'applique à tous les salariés et à tous les mandataires sociaux ainsi qu'à tous les prestataires intervenant au sein de LEFEBVRE SARRUT, désignés ensemble les Collaborateurs de toutes les filiales et participations composant LEFEBVRE SARRUT.

### **2 – Quel est l'objectif de cette Charte ?**

Cette Charte représente l'engagement de LEFEBVRE SARRUT à conduire ses affaires dans le respect des lois éthiques en vigueur. L'objectif de cette Charte est de réunir les grands principes d'actions et de comportements individuels devant être respectés par chacun d'entre nous.

Ainsi, cette Charte illustrant les principes éthiques que les Collaborateurs de LEFEBVRE SARRUT doivent appliquer dans leurs activités respectives, a vocation à être appliquée consciencieusement par l'ensemble des Collaborateurs.

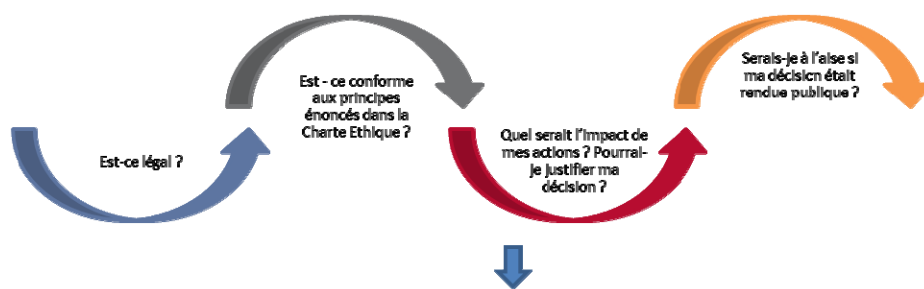
### **3 – Comment utiliser la Charte ?**

Cette Charte ne se substitue pas aux lois et règlements ni aux accords et aux engagements existants applicables dans les pays où LEFEBVRE SARRUT opère, mais sert de guide pour aider chacun à identifier et traiter les questions d'éthique.

Elle n'est pas exhaustive et son contenu pourra être amené à évoluer suite éventuellement à des évolutions législatives ou pour protéger au mieux les intérêts de LEFEBVRE SARRUT .

Cette Charte est disponible sur les sites intranet de toutes les filiales de LEFEBVRE SARRUT permettant ainsi un accès à l'ensemble des Collaborateurs aux standards de LEFEBVRE SARRUT en matière d'éthique.

Elle a la volonté de guider chaque Collaborateur qui serait confronté à un problème d'ordre éthique suscitant les questions suivantes :



**SI la réponse à l'une de ces questions est NON, parlez-en !**

**En cas de doute ou d'incertitude, demandez conseil à une autorité compétente :  
Votre supérieur hiérarchique ou aux Ressources Humaines**

Cette Charte ne peut prévoir ni traiter toutes les situations qui pourraient se présenter.

Pour toutes ces questions auxquelles vous ne trouveriez pas la réponse dans la présente Charte, et plus généralement, pour toute autre question sur l'application de celle-ci, consultez les personnes compétentes, à savoir votre Responsable hiérarchique direct et/ou votre Directeur Ressources Humaines de proximité ou la Direction des Affaires Juridiques.

## I. PRINCIPES D' ACTIONS

Quotidiennement, nous sommes confrontés à des situations où nous pouvons nous interroger sur la bonne pratique à adopter. C'est pourquoi, selon les domaines, la Charte a vocation à nous guider.



### LA QUALITE DES PRODUITS / PRESTATIONS

LEFEBVRE SARRUT met tout en œuvre pour proposer des produits de grande qualité à ses clients. Son niveau d'exigence lui a permis d'acquérir une certaine notoriété et une reconnaissance sur le marché.

LEFEBVRE SARRUT veille à ce que ses produits/prestations répondent à toutes les exigences légales et réglementaires en vigueur. Chaque Collaborateur doit chercher à atteindre un niveau élevé de qualité de produit de sa conception à sa distribution même après sa mise sur le marché. L'implication et le grand professionnalisme du Collaborateur sont deux qualités essentielles à LEFEBVRE SARRUT afin de conforter son image de partenaire de choix.

#### Ce que chaque Collaborateur doit savoir :

- Nous devons respecter l'ensemble des lois et des réglementations en vigueur pour garantir la conformité de nos produits/prestations.
- Nous devons traiter les réclamations des clients de manière équitable et en temps utile.
- Nous ne devons pas ignorer les éventuels problèmes sur la qualité de nos produits/prestations.



## CONCURRENCE

Nous respectons l'intégrité du marché et nous nous opposons à toute action illicite qui viserait à éliminer un concurrent ou à forcer des partenaires commerciaux à accepter des conditions commerciales déloyales et trompeuses.

Nous bannissons toute pratique d'entente sur les prix avec les concurrents, de partage de marché ou de trucage d'offres.

Nous veillons également à ne pas échanger de données commerciales sensibles avec les concurrents de LEFEBVRE SARRUT.

Notre intérêt est de travailler dans un marché où les pratiques commerciales jouissent d'une bonne réputation pour renforcer la confiance de nos clients.

### Ce que chaque Collaborateur doit savoir :

- Nous devons nous assurer que toutes informations concernant nos concurrents proviennent de sources fiables et obtenues de façon légale.
- Nous ne devons pas établir de contrats d'exclusivité avant d'avoir consulté la Direction des Affaires Juridiques.
- Nous ne devons pas dénigrer nos concurrents.



## **PUBLICITÉ ET MARKETING**

Dans l'ensemble des activités de promotion et de communication relatives aux produits/prestations commercialisés par LEFEBVRE SARRUT, nous devons appliquer les standards éthiques les plus élevés en s'assurant que l'information fournie est à jour, exacte, objective et suffisamment complète pour permettre une appréciation fiable de la qualité du produit/prestation.

Ces standards sont indispensables pour gagner et conserver la confiance et la fidélité de nos clients.

Nous souhaitons communiquer de façon responsable en veillant à respecter la diversité des besoins.

### **Ce que chaque Collaborateur doit savoir :**

- Nous devons donner une description juste, fidèle et sincère de nos produits/prestations permettant d'assurer une facile compréhension par nos clients.
- Nous devons fournir aux clients toutes les indications nécessaires pour une meilleure utilisation de nos produits et de nos services.
- Nous ne devons pas collecter auprès des internautes des informations à des fins de publicités comportementales sans les avoir informés (exemple : cookie).



## PROTECTION DES MARQUES

Nos marques sont nos actifs les plus précieux.

Nous devons protéger tous droits de propriété intellectuelle dans le cadre du développement de nouveaux produits et des activités de marketing et de publicité.

LEFEBVRE SARRUT et ses filiales comptent sur vous pour les aider à exercer tous les droits de propriété intellectuelle dans le cadre de la lutte contre les copies et contrefaçons.

Réciproquement, nous devons respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers.

### Ce que chaque Collaborateur doit savoir :

- Nous devons nous assurer de tous nos droits de propriété intellectuelle.
- Nous devons respecter les chartes graphiques en vigueur.
- Nous ne devons pas porter atteinte aux marques existantes au sein de LEFEBVRE SARRUT et ses filiales.





## CORRUPTION

La corruption est inacceptable et n'est pas compatible avec les valeurs et les activités de LEFEBVRE SARRUT.

A cet égard, nous respectons les lois anti-corruption et avons une « tolérance zéro » pour tous actes de corruption émanant de Collaborateurs ou de tiers, agissant ou non pour le compte de LEFEBVRE SARRUT.

Nous nous interdisons de participer à tout acte de corruption qui pourrait engager la responsabilité civile ou pénale de LEFEBVRE SARRUT et donc lui porter préjudice.

Ainsi, nous ne devons ni offrir, promettre ou donner [corruption active] ni solliciter, demander, recevoir ou accepter de recevoir [corruption passive] des faveurs\* ayant pour but d'obtenir en échange un quelconque avantage financier, commercial ou administratif illégal.

\* Cf II. - Cadeaux et invitations

### Ce que chaque Collaborateur doit savoir :

- Nous devons nous assurer que nos partenaires commerciaux et intermédiaires sont informés de notre politique anti-corruption et s'engagent à la respecter.
- Nous devons être un exemple compte tenu de notre activité.
- Nous ne devons pas dissimuler des faits de corruption portés à notre connaissance.



## CHOIX ET TRAITEMENT ÉQUITABLE DES FOURNISSEURS

Nous sommes attentifs à la qualité des relations que nous entretenons avec nos fournisseurs.

LEFEBVRE SARRUT sélectionne, en effet, ses fournisseurs et prestataires sur la base de critères de qualité, de performance, de coût et d'adéquation à ses besoins.

Nous attendons de nos partenaires un engagement équivalent au nôtre en termes de respect des droits de l'homme, de loyauté, de protection tant des informations confidentielles que de la propriété intellectuelle et de lutte contre la corruption.

Chaque Collaborateur doit sélectionner ses partenaires sur une base objective, sans favoritisme\* ni discrimination en veillant au respect des principes énoncés ci-dessus.

Nous négocions avec nos fournisseurs ouvertement et en toute coopération.

LEFEBVRE SARRUT n'abusera pas de sa position sur le marché pour obtenir un traitement privilégié.

\* Cf II.- Conflits d'intérêts

### Ce que chaque Collaborateur doit savoir :

- Nous devons nous assurer que nos fournisseurs ne sont pas en situation de dépendance économique vis-à-vis de LEFEBVRE SARRUT et de ses filiales.
- Nous devons nous assurer que notre Charte éthique est respectée par l'ensemble de nos fournisseurs.
- Nous ne devons pas continuer à travailler avec un fournisseur qui ne satisfait pas à nos attentes en matière d'éthique.



## DOCUMENTS FINANCIERS ET PROFESSIONNELLEFEVBRE SARRUT ET LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

Dans le cadre de la conduite des activités de LEFEBVRE SARRUT, nous avons tous l'obligation de nous assurer que l'ensemble des informations figurant dans tous nos documents professionnels Lefebvre Sarrut notamment financiers, est exact, fidèle et sincère.

Par ailleurs, nous devons nous assurer que nos produits ne soient pas utilisés comme un instrument servant à « blanchir » des fonds, au travers de canaux d'opérations commerciales régulières de LEFEBVRE SARRUT.

Ainsi, nous respectons les procédures ayant pour objectif de connaître nos clients ainsi que leurs activités et de mettre à jour les informations sur nos clients, notamment bancaires.

De surcroît, nous sommes vigilants à l'égard de tout comportement ou activité pouvant apparaître suspect et susceptible d'indiquer qu'un client tente de nous utiliser afin de blanchir de l'argent.

### **Ce que chaque Collaborateur doit savoir :**

- Nous devons coopérer avec les auditeurs internes ou externes.
- Nous devons conserver et archiver ces documents en toute sécurité.
- Nous ne devons pas recevoir de fonds d'une société non-contractante.



## FISCALITE

LEFEBVRE SARRUT et ses filiales respectent scrupuleusement la législation fiscale nationale.

Ainsi, elles remplissent toutes leurs obligations fiscales en effectuant toutes les déclarations fiscales requises et afférentes aux activités et à leur patrimoine et en s'acquittant de l'ensemble des taxes et impôts locaux et nationaux auxquelles elles sont assujetties.

### Ce que chaque Collaborateur doit savoir :

- Nous devons maintenir des relations de confiance avec les autorités fiscales.
- Nous devons établir des déclarations fiscales complètes et fidèles.
- Nous devons rester une référence en matière fiscale.



## DIVERSITE

LEFEBVRE SARRUT et ses filiales sont des employeurs non-discriminants et s'engagent en matière de diversité des compétences et des cultures notamment dans ses politiques Ressources Humaines, Marketing et Achats.

Nous facilitons l'intégration professionnelle des personnes en difficulté d'accès à l'emploi et notamment les personnes en situation de handicap et les groupes sociaux et/ou ethniques sous-représentés.

Nous nous assurons que la politique de LEFEBVRE SARRUT en matière de diversité s'applique au sein de toutes les entités et dans nos rapports avec nos clients, nos fournisseurs, nos partenaires commerciaux et tous tiers.

### **Ce que chaque Collaborateur doit savoir :**

- Nous devons rejeter toutes formes de discriminations, d'intimidations ou de harcèlements pour quelque motif que ce soit.
- Nous devons traiter nos collègues avec respect en toutes circonstances.
- Nous ne devons pas rester inactifs face à des faits de discriminations.



## RESPECT DE LA VIE PRIVÉE ET DES DONNÉES PERSONNELLES

Nous avons tous droit au respect de notre vie privée.

LEFEBVRE SARRUT s'est engagé notamment à protéger les données personnelles de l'ensemble de ses collaborateurs, ses clients et ses partenaires commerciaux.

La protection des données à caractère personnel garantit à la personne concernée un droit individuel de contrôle sur la collecte, le traitement, l'utilisation, la diffusion et le stockage des données.

Ces données doivent être utilisées de manière loyale dans un but précis, explicite et légitime et n'être conservées que pour la durée nécessaire aux finalités du traitement concerné.

Dans la mesure où la législation est de plus en plus importante en matière de protection des données à caractère personnel, LEFEBVRE SARRUT s'est doté d'une « Politique de confidentialité » et de traitement des données personnelles que chaque Collaborateur doit appliquer.

### Ce que chaque Collaborateur doit savoir :

- Nous devons garantir le droit de nos collègues au respect de leur vie privée.
- Nous devons protéger les données personnelles que nous pouvons recueillir dans le cadre de nos activités.
- Nous ne devons pas transférer des données personnelles à des tiers sans nous être assurés qu'ils ont signé un engagement de confidentialité.



## RESPONSABILITE VIS-A-VIS DE L'ENVIRONNEMENT

LEFEBVRE SARRUT et ses filiales, en tant qu'entreprises responsables, respectent l'environnement et s'efforcent de minimiser leur impact écologique par la maîtrise des risques et la conformité aux exigences environnementales et toutes réglementations afférentes.

Le développement durable et la préservation de la nature comptent parmi les priorités de LEFEBVRE SARRUT.

La sensibilisation quotidienne est au cœur de toutes nos actions en faveur de l'environnement, notamment en favorisant l'accès à nos produits numériques.

### **Ce que chaque Collaborateur doit savoir :**

- Nous devons favoriser l'utilisation de matériaux recyclables et d'emballages biodégradables.
- Nous devons encourager les initiatives en faveur de l'environnement.
- Nous ne devons pas gaspiller les ressources au détriment de l'environnement.

## II. PRINCIPES DE COMPORTEMENTS INDIVIDUELS

### REPRESENTER LEFEBVRE SARRUT

La réputation de LEFEBVRE SARRUT et ses filiales dépend du comportement de chacun d'entre nous.

Nous agissons dans nos activités professionnelles en gardant toujours à l'esprit les intérêts et la réputation de LEFEBVRE SARRUT.

Notre communication et nos comportements professionnels doivent refléter nos principes éthiques en adhérant aux normes d'intégrité les plus strictes.

#### Ce que chaque Collaborateur doit savoir :

- Nous devons communiquer de manière responsable en respectant la politique de LEFEBVRE SARRUT relative à l'utilisation des outils numériques et des médias sociaux.
- Nous devons participer à la bonne réputation de LEFEBVRE SARRUT et ses filiales.
- Nous ne devons pas engager une quelconque société de LEFEBVRE SARRUT sans y être préalablement autorisés.





## UTILISATION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ

Les actifs de la Société ont pour objet de permettre aux Collaborateurs de réaliser tous les objectifs de LEFEBVRE SARRUT. Le mauvais usage ou le gaspillage de ces actifs, y compris le temps de travail, nous fait du tort et nuit aux performances opérationnelles, juridiques et financières de LEFEBVRE SARRUT.

Les Collaborateurs sont responsables de la sauvegarde et de l'utilisation efficace et appropriée des biens de LEFEBVRE SARRUT, ce qui inclut les meubles et immeubles mais également les savoir-faire et marques.

Aucun Collaborateur ne doit s'approprier un actif quelconque de LEFEBVRE SARRUT pour son intérêt ou pour celui d'un tiers.

### Ce que chaque Collaborateur doit savoir :

- Nous devons utiliser les outils mis à notre disposition pour le bon exercice de nos activités.
- Nous devons éviter que les actifs soient perdus, endommagés, mal utilisés, gaspillés, prêtés, transférés ou cédés sans autorisation.
- Nous ne devons pas détourner l'usage des nouvelles technologies pour porter atteinte aux intérêts de LEFEBVRE SARRUT, des personnes et des clients.



## CONFIDENTIALITE

Les informations ont une valeur. Divulguer des informations confidentielles sans y être autorisé peut entraîner une perte de valeur et porter préjudice à LEFEBVRE SARRUT et/ou à nos partenaires commerciaux.

Une information confidentielle inclut toute information non publique qui pourrait être utilisée par les concurrents ou dommageable pour LEFEBVRE SARRUT ou ses clients si elle était diffusée. Elle inclut généralement notre propriété intellectuelle, nos activités, nos plans marketing et commerciaux, nos bases de données...

En cas de doute sur la divulgation de renseignements ou sur leurs destinataires, nous devons consulter notre Responsable hiérarchique direct ou la Direction des Affaires Juridiques.

### Ce que chaque Collaborateur doit savoir :

- Nous devons conserver en toute sécurité toutes les informations confidentielles.
- Nous devons limiter la communication d'informations internes aux seules personnes ayant un besoin légitime d'en avoir connaissance.
- Nous ne devons pas divulguer sur Internet ou ailleurs des informations ou déclarations de LEFEBVRE SARRUT.



## CONFLITS D'INTERETS

Leader sur le marché de l'édition/formation professionnelle, nous sommes tout particulièrement attentifs aux conflits d'intérêts.

Il y a conflit d'intérêts lorsqu'un intérêt significatif (affectif, familial, financier, associatif, culturel, sportif, politique, caritatif, religieux, syndical, philosophique...) étranger à l'entreprise est susceptible d'interférer dans la position ou la décision prise dans le cadre des fonctions du Collaborateur.

Nous évitons toutes les situations où nos intérêts personnels peuvent entrer en conflit et/ou sont contraires avec ceux de LEFEBVRE SARRUT.

Nous sommes attentifs au fait que la survenance de conflits d'intérêts peut nuire à la réputation de LEFEBVRE SARRUT et ses filiales ainsi qu'à celle de ses Collaborateurs.

Ainsi, nous identifions les situations de conflits d'intérêts afin de les révéler et de les résoudre, pour éviter qu'elles ne portent préjudice aux intérêts de LEFEBVRE SARRUT.

### Ce que chaque Collaborateur doit savoir :

- Nous devons procéder à une déclaration d'intérêt préalable spontanée auprès de notre supérieur hiérarchique direct, en cas de survenance d'un conflit d'intérêt potentiel.
- Nous devons prendre des décisions impartiales servant les intérêts d'LEFEBVRE SARRUT.
- Nous ne devons pas exercer une autre activité professionnelle qui entraverait notre capacité à exercer nos fonctions pour LEFEBVRE SARRUT.
- Nous ne devons pas favoriser des proches pour obtenir un marché ou un partenariat.



## CADEAUX ET INVITATIONS

L'échange de cadeaux ou d'invitations peut contribuer à la compréhension mutuelle et améliorer les relations commerciales mais peut également générer des conflits entre intérêts personnels et obligations professionnelles.

Des présents, divertissements, faveurs, avantages ou offres d'emploi peuvent s'avérer être des tentatives pour obtenir des traitements de faveur.

Chaque Collaborateur doit garder à l'esprit que certains types d'avantages peuvent constituer des pots-de-vin ou dessous de table illégaux.

Il appartient à chacun d'entre nous de faire preuve de bon sens.

Lorsque nous recevons ou offrons des cadeaux ou des invitations, les règles sont la transparence totale vis-à-vis de notre hiérarchie, de rester dans les limites du raisonnable et de toujours s'interroger sur la façon dont cela pourrait être perçu publiquement.

### Ce que chaque Collaborateur doit savoir :

- Nous devons décliner poliment tout cadeau ou invitation inapproprié(e) et/ou disproportionné(e).
- Nous devons être vigilants à l'égard de toutes demandes de remises excessives de nos clients.
- Nous ne devons pas promettre, offrir ou accepter un quelconque avantage pouvant influencer sur le comportement du bénéficiaire.



## ACTIVITES POLITIQUES ET « LOBBYING »

LEFEBVRE SARRUT et ses filiales ne versent aucune contribution aux partis politiques, hommes politiques et institutions connexes.

LEFEBVRE SARRUT et ses filiales respectent le droit de chaque Collaborateur de participer, à titre personnel, à des activités politiques, dès lors qu'il est clair qu'en le faisant, il ne représente pas les intérêts de LEFEBVRE SARRUT et n'entre pas en conflit avec les intérêts de ce dernier.

### Ce que chaque Collaborateur doit savoir :

- Nous devons informer notre hiérarchie si notre participation à des activités politiques pourrait nous empêcher de remplir nos fonctions.
- Nous devons privilégier la réputation et les valeurs de LEFEBVRE SARRUT dans toute activité de lobbying éventuelle.
- Nous ne devons pas faire de politique sur nos lieux de travail.

## CONCLUSION

La Charte LEFEBVRE SARRUT, en indiquant les principes d'actions liés aux valeurs de LEFEBVRE SARRUT ainsi que les comportements individuels à adopter, apporte des explications sur ce que l'on attend de chacun d'entre nous dans l'exercice de nos fonctions et responsabilités.

Ainsi, nous devons :

- Connaître et respecter tous les principes exposés aux présentes,
- Exercer toutes nos activités professionnelles dans le respect de la Charte et des normes professionnelles,
- Suivre les formations nécessaires pour comprendre nos responsabilités,
- Etre vigilants et interpeler nos Collaborateurs s'ils n'exercent pas leurs activités dans l'esprit de la Charte,
- Utiliser la procédure de droit d'alerte éthique lorsque cela s'avère nécessaire en signalant toute infraction ou violation éventuelle des principes de la Charte.

### **A cet effet, le dispositif d'alerte est le suivant :**

Si vous êtes témoin ou suspectez une infraction ou une violation de la Charte, vous devez :

1. Exposer le problème à votre Responsable hiérarchique direct et/ou à votre Directeur Ressources Humaines de proximité et/ou à la Direction des Affaires Juridiques.
2. Dès lors, votre Responsable hiérarchique direct ou la Direction des Affaires Juridiques se rapprochera de la Direction des Ressources Humaines qui prendra les mesures adéquates.

Lancer une alerte interne est un droit et aucun Collaborateur ne saurait être sanctionné, démis de ses fonctions ou soumis à un traitement discriminatoire, directement ou indirectement, pour avoir lancé une alerte interne de bonne foi et conformément aux meilleures pratiques.

### **En cas d'infraction ou violation des principes énoncés dans la Charte, le régime disciplinaire applicable sera le suivant :**

Des sanctions disciplinaires appropriées pouvant aller jusqu'au licenciement pourront être prises à l'encontre des Collaborateurs, en respect de l'application de la loi et de la politique ressources humaines de LEFEBVRE SARRUT.

Cette Charte s'applique à l'ensemble des filiales  
des EDITIONS LEFEBVRE SARRUT



Cette Charte a été conçue par la Direction des Affaires Juridiques  
Toute reproduction interdite © 1er avril 2019